



TARIFS DE L'ETUDE

Arrêté du 26 février 2016, applicable au 1er mai.

- Un tarif public règlementé :

Pour les ventes immobilières, constitution d'hypothèque, donation, contrat de mariage, partage, notoriété successorale, déclaration de succession.

- Des honoraires librement convenus :

Pour certaines prestations :

	<u>Prix TTC</u>
* <u>Consultation juridique :</u>	72 €
* <u>Expertise immobilière :</u>	
- Appartement sur GRASSE et communes limitrophes	450 €
- Maison < 100m2 :	650 €
- Maison de 100m2 à 200m2	850€

Pour les plus grands appartements, une grande propriété,
des biens atypiques et communes éloignées : sur devis

Négociation immobilières :

- Rapport d'évaluation appartement	250 €
- Rapport d'évaluation maison	300 €

Les honoraires d'évaluation sont offerts ou remboursés si
un mandat de vente exclusif nous est consenti.

- prix jusqu'à 60.000 €	3.000 €
- prix entre 60.001 € et 500.000 €	5 %
- prix excédant 500.001 €	4,5 %
- vente en immo-interactif	6 %